



Les déchets, un atout pour la prospérité économique et la protection du climat

Mémoire 2024

1

Introduction : le climat et l'économie aspirent à une politique cohérente en matière de déchets

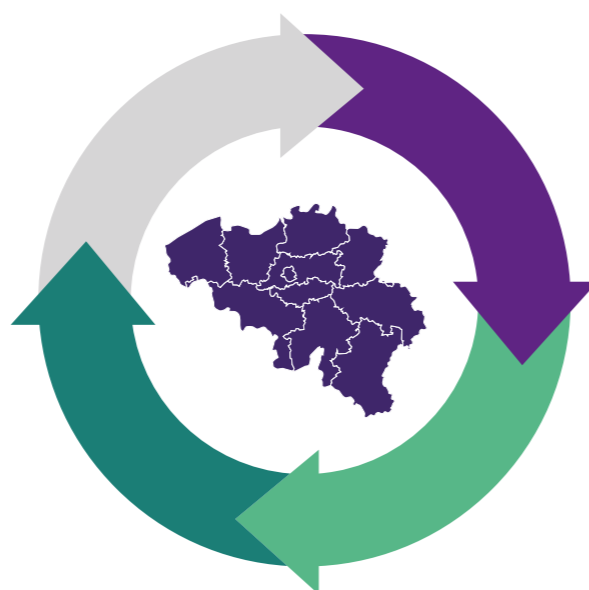
L'Europe et la Belgique sont aujourd'hui confrontées à des défis très importants.

L'invasion de l'Ukraine par la Russie a une fois de plus mis en évidence le fait que l'Europe a besoin d'une plus grande résilience économique basée sur un approvisionnement sûr en matières premières stratégiques.

Dans le même temps, les vagues de chaleur et les inondations de l'année dernière ont mis en évidence la nécessité de modifier significativement notre production et notre consommation d'énergie afin de protéger la biodiversité et de contrôler les effets du réchauffement climatique.

En d'autres termes, LE défi de ce siècle est de moderniser significativement notre façon de vivre, de nous déplacer et de produire tout en augmentant notre prospérité économique.

Une telle transformation est impensable sans une approche circulaire de grande envergure. Aujourd'hui, l'extraction et la transformation des ressources sont à l'origine d'environ la moitié des émissions de gaz à effet de serre et de plus de 90 % de la perte de biodiversité et du stress hydrique¹.



Dans une économie circulaire, nous veillons à ce que les déchets soient transformés en matières premières. Selon les termes de Janez Potočnik :

While we strive to improve our wellbeing, we must reduce the need for additional virgin natural resources as much as we can. We must decouple wellbeing and economic growth from natural resource use and environmental impacts².

Janez Potočnik

La Belgique est aujourd'hui au premier rang européen en matière de tri, voire de réutilisation et de recyclage des déchets. Nous pouvons en être fiers. Mais nous devons aussi oser aller plus loin, nous lancer des défis et viser le titre de champion d'Europe de la réindustrialisation locale et durable. Cela nécessitera une coopération entre les entreprises, les instituts de recherche, les citoyens et les décideurs politiques afin de développer une politique des déchets cohérente et ambitieuse, du niveau local au niveau européen.

Un tel engagement ouvre la voie à un avenir résilient et durable.

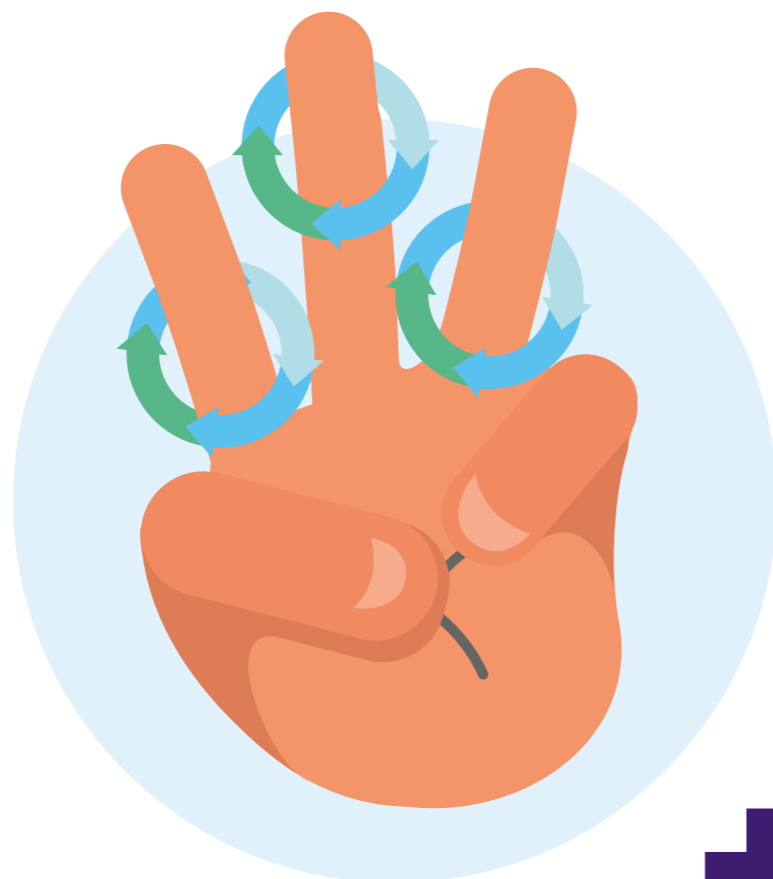
Dans les pages qui suivent, nous décrivons cinq étapes essentielles pour faire de notre pays un véritable champion circulaire qui atteindra trois objectifs d'ici 2030 :

- doubler l'utilisation de matériaux recyclés dans les nouveaux produits,
- ne commercialiser que des produits recyclables ou réutilisables, et
- contribuer activement à la réduction de l'empreinte carbone de l'industrie belge

1. Commission européenne, "Un nouveau plan d'action pour une économie circulaire" (2020)

2. Janez Potočnik, "SDG 12 HUB Virtual Launch Event" (2021)

3. Fédération des Entreprises de Belgique, "Rapport d'avancement sur l'économie circulaire"



2

Trois raisons de choisir l'économie circulaire

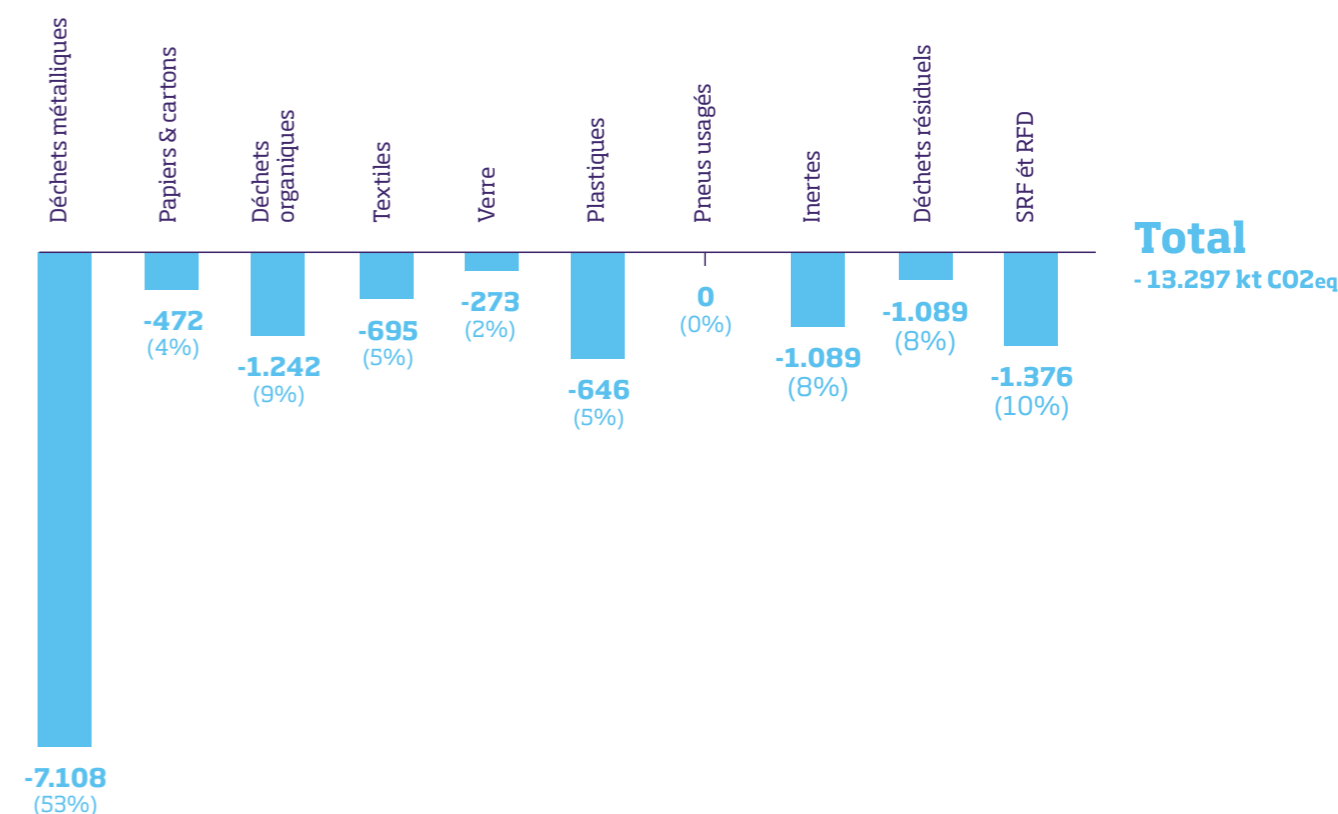
1 Parce qu'elle nous permet d'atteindre nos objectifs en matière de climat

Malgré des efforts tels que le renouvellement des centrales nucléaires et les projets d'expansion de la production d'énergie éolienne en mer, la Belgique doit encore faire preuve d'une grande détermination pour atteindre les objectifs ambitieux de l'Europe en matière de climat et d'énergie d'ici à 2030.

Dans le même temps, nous devons accroître l'autonomie stratégique de notre économie en réduisant notre dépendance à l'égard de matières premières essentielles telles que le gaz naturel, le lithium, le bois et d'autres produits de base provenant de l'extérieur de l'Union européenne.

Les technologies de valorisation énergétique des déchets offrent la possibilité d'approvisionner notre industrie manufacturière d'une manière locale et sans impact sur le climat. Qu'il s'agisse d'incinération des déchets avec récupération d'énergie, de biométhane, d'hydrogène ou de gaz synthétiques, elles offrent toutes une application utile pour toute une série de déchets. Elles constituent également une source d'énergie fiable lorsque d'autres technologies ne parviennent pas à fournir de l'énergie.

Émissions de CO₂(eq) évitées par flux de déchets dans la chaîne de valeur (en kt)



Le traitement des déchets n'a pas seulement un impact positif sur le climat grâce à la production d'énergie. Par exemple, nos flux de déchets contiennent également des semi-conducteurs, des batteries et des matériaux légers qui, après dépollution et recyclage, peuvent être réutilisés par l'industrie automobile pour l'électrification de notre flotte de véhicules. En mettant l'accent sur le recyclage, nous économisons deux fois plus d'émissions tout au long de la chaîne de valeur car ces matériaux recyclés suppléent l'extraction de nouvelles matières premières et le recours aux combustibles fossiles.

2 Parce qu'elle permet la circularité de la construction

Le secteur de la construction est responsable d'environ 30 % de tous les déchets produits en Belgique. La Belgique et les régions comptent également sur ce secteur pour concrétiser, dans les années à venir, d'ambitieux politiques climatiques et de rénovation circulaire.

Grâce à notre savoir-faire et à nos technologies, une grande partie des déchets de construction peut être réutilisée dans de nouveaux projets d'infrastructure et d'autres applications.

Cependant, nous devons encore surmonter certains obstacles majeurs pour optimiser **la réutilisation et le recyclage des matériaux** et éviter que le secteur ne dépende de ressources naturelles. Par exemple, l'extraction de minéraux non métalliques (tels que le sable et le gravier) a triplé dans le monde au cours des deux dernières décennies, avec des conséquences dévastatrices pour l'environnement⁵.



3 Parce qu'elle crée des emplois durables en Belgique

Aujourd'hui, les entreprises affiliées à Denuo représentent quelque **15 000 travailleurs** qui contribuent chaque jour à faire de l'économie circulaire et durable une réalité.

Entre 2016 et 2020, le nombre de travailleurs dans le secteur a augmenté d'environ 10 %. Il est donc réaliste de prévoir une croissance de 15 % d'ici à 2030, tant pour les travailleurs très qualifiés que pour les travailleurs peu qualifiés.

Le travail joue un rôle essentiel dans notre développement en tant qu'être humain et constitue un moteur de croissance clé pour notre société. En développant davantage l'économie circulaire, nous aidons les autorités à atteindre leurs objectifs en matière d'emploi.

3

Le champion européen de l'économie circulaire en cinq étapes

Denuo identifie **cinq étapes essentielles** pour faire de la Belgique le champion européen de l'économie circulaire.

Ces cinq étapes peuvent être déployées simultanément et, ce n'est pas une coïncidence, elles suivent les principales étapes du cycle de vie des matériaux, depuis l'extraction de la matière première jusqu'à sa réutilisation.

Pour chaque étape, nous définissons ce que la Belgique doit viser, les obstacles à surmonter pour y parvenir et la meilleure façon de s'y prendre.

Dans chaque cas, nous illustrons par **cinq actions politiques concrètes**. Ce document contient donc 25 politiques concrètes à mettre en œuvre dès 2024.

4. Statbel, "Production de déchets"

5. Circle Economy, "The Circularity Gap Report" (2023)



Étape 1

Cultiver un état d'esprit circulaire

Le défi

Faire de la circularité une partie intégrante de notre politique économique.

Les obstacles à surmonter

- L'absence de politique sur les matières premières secondaires. Il n'existe que quatre flux pour lesquels des critères européens de fin de vie des déchets permettent la réintroduction dans le processus de production des entreprises manufacturières. Les États membres et les régions peuvent fixer de tels critères pour d'autres flux de déchets, mais ceux-ci ne sont pas reconnus au niveau européen.
- Un cadre réglementaire incertain et un manque de contrôle au niveau national et régional. Cette situation est notamment due à la répartition complexe des compétences entre les gouvernements fédéral et régionaux, mais aussi entre les membres de l'exécutif au même niveau politique.

En voici un exemple

Les accords de coopération conclus par les régions au cours des vingt dernières années pour la collecte et le traitement des déchets d'emballages ont apporté de la sécurité et une vision à long terme pour l'industrie. Cela a permis au secteur des déchets d'investir en toute confiance dans les infrastructures de collecte, de tri et de recyclage des emballages ménagers et professionnels. Grâce à cette stratégie cohérente, la Belgique est aujourd'hui au premier rang européen avec un taux de recyclage de 79,20 % pour les déchets d'emballages.

Ce que nous proposons concrètement

- 1 Demander à l'Union européenne d'établir des critères de statut de fin de déchet pour des flux supplémentaires lorsque ces critères existent déjà dans d'autres États membres (par exemple, les matériaux de construction ou le papier et le carton). Il s'agit d'encourager la libre circulation par la voie de l'harmonisation. Au niveau régional, nous devrions entamer des discussions pour parvenir à une reconnaissance mutuelle du statut de fin de déchet en Belgique et avec nos pays voisins.
- 2 Au niveau fédéral et régional, nommer un ministre de l'Économie circulaire. Idéalement, ce ministre combinerait les compétences de l'économie et de l'environnement, comme c'est déjà le cas en Allemagne pour l'économie et le climat.
- 3 Poursuivre la plateforme intra-belge sur l'économie circulaire et élaborer conjointement un plan d'action fédéral sur l'économie circulaire. Une plus grande coopération entre les différentes autorités contribuerait à une meilleure harmonisation des critères et des incitants économiques.
- 4 Élaborer un pacte fiscal pluriannuel au niveau interrégional, adapté à l'économie circulaire avec l'ambition partagée d'appliquer le même niveau d'augmentation des prélèvements d'ici 2030.
 - pour chaque mesure fiscale, vérifier si elle est conforme aux principes de l'échelle de Lansink. Un tel test de circularité devrait garantir que les matériaux recyclés deviennent suffisamment compétitifs par rapport aux matières premières primaires
 - maintenir un calendrier précis pour les ajustements de la fiscalité environnementale afin d'améliorer la prévisibilité et permettre aux entreprises d'anticiper les augmentations de prix en temps utile
 - utiliser les recettes provenant des taxes sur les déchets pour soutenir l'économie circulaire. Ces recettes pourraient être affectées à un fonds d'investissement en coopération avec le secteur privé.
- 5 En collaboration avec le secteur, développer une vision claire du traitement des déchets résiduels et des résidus de recyclage. Cette vision permettrait de disposer d'une capacité de traitement final suffisante, répartie de manière adéquate sur l'ensemble du territoire belge et répondant aux performances environnementales les plus élevées.

Étape 2

De la conception à l'éco-conception

Le défi

Offrir une seconde vie au plus grand nombre possible de matériaux dès de leur conception.

Les obstacles à surmonter

Aujourd'hui, la conception de produits faciles à démonter, à recycler et à réutiliser est considérée comme un *nice to have* plutôt que comme un *must have*.

En voici un exemple

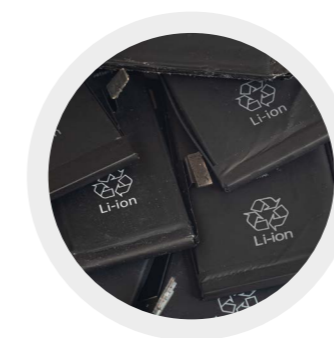
Le secteur de la construction a connu une baisse de production de 7,6 % au cours des années 2010-2020, alors que la production de déchets dans le secteur a augmenté de plus de 6 % au cours de la même période. Par conséquent, les déchets de construction par unité de production ont augmenté⁶.



6. ING, "The construction sector's sinking circular foundations" (2023)

Ce que nous proposons concrètement

- 1 Au niveau européen et national, nous devons établir des règles qui facilitent le recyclage et la réutilisation des produits composites et complexes, tels que les panneaux solaires, les éoliennes, les batteries au lithium, les emballages biodégradables, les déchets médicaux et les véhicules. Cela peut se faire par le biais de l'Ecodesign for Sustainable Products Regulation (ESPR) et de réglementations spécifiques pour les produits non couverts par l'ESPR. La Belgique dispose de l'expertise nécessaire pour contribuer à l'élaboration de ces règles. En 2020, à la demande du gouvernement fédéral, le secteur a formulé des propositions concrètes au travers de huit rapports sur l'écoconception.
- 2 Considérer l'éco-conception comme un élément fondamental de l'écomodulation et prévoir des incitations financières dans tous les systèmes de responsabilité élargie des producteurs. Par exemple, Valipac accorde une prime de 50 euros par tonne de matériaux recyclés dans les emballages plastiques professionnels lorsque ces emballages contiennent au moins 30 % de matériaux recyclés.
- 3 Plaider au niveau européen en faveur d'une directive ambitieuse sur les allégations écologiques (Green Claims Directive). Cette directive vise à mettre fin aux allégations environnementales trompeuses sur le marché. Pour la première fois au sein de l'UE, la directive établira des règles détaillées sur la manière dont les entreprises communiquent sur leurs performances environnementales. Des ressources suffisantes doivent être mises à disposition au niveau fédéral pour que cette directive soit pleinement mise en œuvre dans les délais impartis.
- 4 Soutenir la concertation entre les producteurs et les entreprises de déchets pour que la réflexion sur la fin de vie se fasse le plus en amont. A cet égard, les initiatives intersectorielles d'éco-conception comme, par exemple, Plastic Matters (mis en place par Denuo et essenscia polymatters), Circular Design in Plastics et le Green Deal Sustainable Care sont de bons exemples. Mettons en place des projets similaires avec d'autres secteurs où la conception de produits de plus en plus complexes rend la réutilisation et le recyclage difficile.



- 5 Encourager la R&D en vue d'un démantèlement efficace et sûr des produits complexes. Nous pensons notamment à un fonds spécifique au sein de l'eco-organisme concerné en vue d'un démantèlement sûr des batteries lithium-ion. Nous préconisons un marquage clair **des batteries lithium-ion** (par exemple, une couleur spécifique), conformément au nouveau règlement européen sur les batteries. Cela permettra à notre industrie de les identifier visuellement et rapidement pour un traitement spécifique, tout en réduisant les risques d'incendie et d'explosion lors de la collecte, du tri et du recyclage.

7. Denuo, "Huit rapports de l'étude éco-design"



Étape 3

Une collecte des déchets harmonieuse dans un cadre de vie serein

Le défi

Collecter davantage de déchets tout en améliorant la qualité des matériaux collectés et recyclés.

Les obstacles à surmonter

Nous ne pouvons pas collecter et recycler suffisamment de flux de déchets aujourd'hui notamment parce que les producteurs ne financent pas suffisamment la collecte et ne sont pas suffisamment confrontés à leur impact environnemental lorsqu'ils doivent choisir entre des matières premières primaires ou recyclées.

En voici un exemple

La directive européenne relative aux déchets d'équipements électroniques et électriques (DEEE) impose un objectif de collecte de 65 %. En 2020, seuls trois États membres de l'UE ont atteint cet objectif. La Belgique n'a atteint qu'un taux de collecte de 50,7 %. Comme pour tous les autres flux de déchets, nous devrions aspirer à devenir des leaders européens.



Ce que nous proposons concrètement

- 1 Introduire aux niveaux européen, fédéral et régional une approche intégrée pour les différents domaines environnementaux (sol, eau, air, climat...). De cette manière, les mesures prises dans un domaine environnemental n'ont pas d'effet négatif sur un autre domaine. En outre, les entreprises de gestion des déchets devraient disposer de suffisamment de temps pour appliquer les dernières technologies afin de maximiser leur impact positif sur l'environnement grâce à des taux de réutilisation et de recyclage encore plus élevés.
- 2 Aligner et harmoniser, entre les régions, les flux de déchets qui doivent être triés à la source. Il faut ensuite sensibiliser la population et compléter le tout par une politique de contrôle efficace. Sans cette dernière mesure, certains acteurs moins honnêtes compromettront la concurrence saine au sein du secteur.
- 3 Offrir des soutiens et incitants économiques pour le développement de solutions innovantes de recyclage. Les ressources fournies par le biais des appels "Flanders as Recycling Hub" ou via "Wallonie Entreprendre", par exemple, ont conduit à de nombreux projets de recyclage concrets et innovants à l'échelle industrielle. En soutenant continuellement de telles initiatives nous pourrions développer notre rôle de pionnier en Belgique.
- 4 Continuer à soutenir les entreprises qui investissent dans de nouvelles solutions logistiques permettant de réduire le trafic et la pression sur l'environnement en Belgique. Des mesures telles que la réduction de la taxe environnementale sur les déchets transportés par voie fluviale et ferroviaire encouragent les entreprises à explorer des moyens de transport alternatifs, malgré le surcoût important.
- 5 Clarifier et renforcer le cadre de la collecte des déchets afin que les entreprises privées puissent également optimiser leurs tournées ou tester des solutions de conteneurs enterrés, points de collecte volontaires ou hubs dans les zones urbaines et rurales. Ce n'est qu'en permettant une concurrence loyale sur le marché de ces solutions de collecte innovantes que davantage de déchets de meilleure qualité pourront être collectés et ce, en améliorant le cadre de vie des citoyens.



Étape 4

Des investissements locaux pour produire nos propres matières premières

Le défi

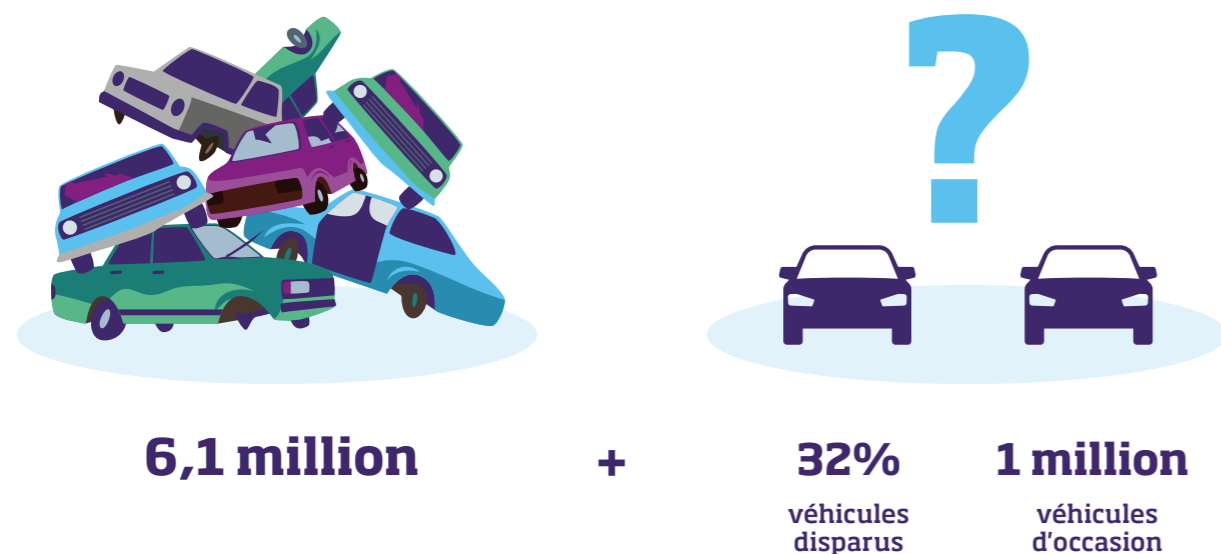
Traiter les déchets que nous produisons localement et les réutiliser dans notre économie, en fonction des priorités de l'échelle de Lansink.

Les obstacles à surmonter

Le manque de soutien et d'incitation pour créer une activité économique basée sur les déchets au niveau local.

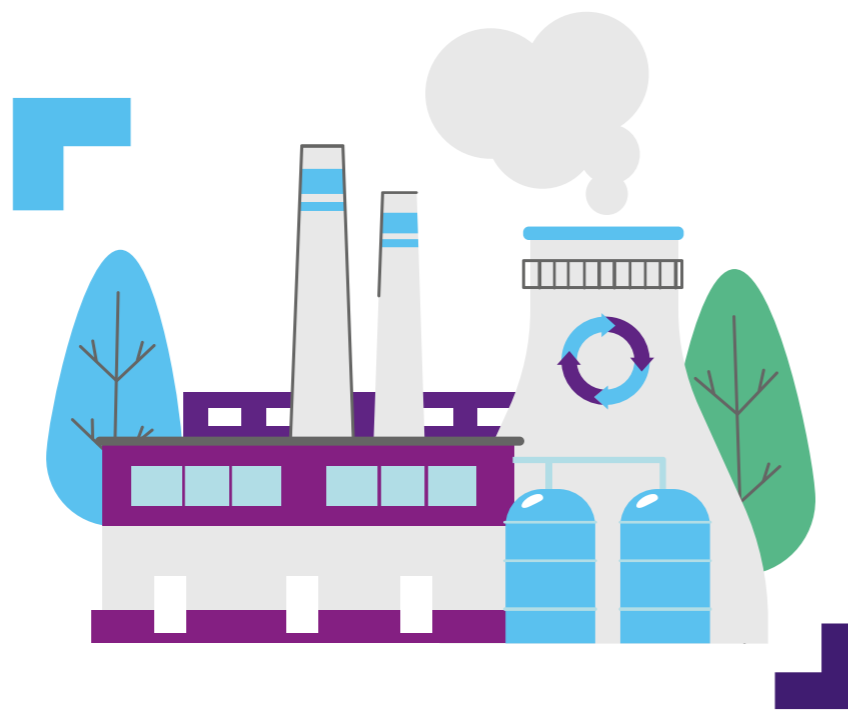
En voici un exemple

Environ 6,1 millions de véhicules hors d'usage sont traités chaque année conformément à la directive sur les véhicules hors d'usage. **Dans la pratique, environ 32 % des véhicules radiés sont perdus (ce que l'on appelle les "véhicules manquants") et un million de véhicules sont exportés en tant que véhicules d'occasion. Il s'agit de véhicules qui constituent une menace pour la sécurité routière et la qualité de l'environnement dans les pays tiers.** Il est donc préférable de les traiter localement pour récupérer des matières premières précieuses.



Ce que nous proposons concrètement

- 1 S'engager au niveau européen dans l'évaluation du "Waste Early Warning Report 2023" et veiller à ce que chaque État membre soit obligé de suivre et d'appliquer les réglementations européennes existantes. En Belgique, les autorités régionales devraient veiller à ce que, pour chaque nouvelle mesure, des ressources suffisantes soient disponibles pour la sensibilisation et le contrôle du respect de la réglementation par les producteurs de déchets.
- 2 Exprimer une ambition claire en matière de réindustrialisation locale par la révision des procédures administratives de permis. S'inspirer de la proposition de loi sur les matières premières critiques (Critical Raw Materials Act) qui impose des délais contraignants pour l'octroi de permis pour l'installation des usines de recyclage. Le rôle de l'administration doit évoluer en parallèle vers un rôle de conseil.
- 3 Développer une vision commune au-delà des frontières régionales en ce qui concerne les résidus et les centres d'enfouissement. Sans une telle vision, les usines de recyclage seront entravées dans leur développement car chaque processus de recyclage produit des résidus ultimes qui ne peuvent pas être recyclés. Une issue sûre et économiquement viable est nécessaire pour ces résidus afin d'éviter que les investissements ne partent à l'étranger.
- 4 Optimiser la politique énergétique et climatique en misant sur le gaz vert produit localement par notre secteur à partir de biodéchets. La Belgique devrait se fixer comme objectif de tirer au moins 10 % de sa consommation de gaz du biométhane d'ici 2030 et prendre les mesures réglementaires nécessaires pour atteindre cet objectif.
- 5 Encourager le recyclage et la réutilisation des déchets au niveau local par des dispositions contraignantes au sein des agréments de tous les organismes de gestion REP. Par exemple, s'inspirer du concept utilisé par Valipac qui accorde une prime pour le recyclage des déchets professionnels d'emballages plastiques dans l'UE et une prime supplémentaire pour le recyclage en Belgique (ou dans les environs immédiats) et le traitement par des recycleurs certifiés.



Étape 5

Réintroduire les matériaux recyclés dans une économie tournée vers l'avenir

Le défi

Maximiser l'utilisation de matériaux recyclés localement.

Les obstacles à surmonter

Trop souvent, les matières premières primaires sont achetées à l'étranger parce que les coûts environnementaux (externalités) ne sont pas inclus dans le prix.

En voici un exemple

À l'été 2023, pour la première fois depuis décembre 2021, les prix européens des **plastiques PET recyclés (r-PET)** étaient inférieurs à ceux du PET vierge. Malgré cela, la demande est restée faible et les recycleurs se sont retrouvés avec d'énormes stocks de granulats recyclés. Il semble que les marques de produits de grande consommation (fast moving consumer goods) ne sont pas pressées de mettre en œuvre leurs déclarations de durabilité. Nous devons donc attendre l'obligation européenne 2025 d'intégrer 25 % de matériaux recyclés dans les bouteilles de boissons en PET pour que les recycleurs bénéficient d'une sécurité en matière d'investissement.



| 8. ICIS, "Europe R-PET expects weak H2 2023, hopes pinned on 2024" (2023)

Ce que nous proposons concrètement

- 1 Faire pression au niveau de l'UE pour obtenir l'interdiction de l'incinération et de l'enfouissement des matériaux technologiquement et économiquement recyclables. Cette interdiction existe déjà en Belgique et constitue, avec les taxes environnementales, l'une des incitations fondamentales qui font de nous un pionnier.
- 2 Prévoir des ressources suffisantes dans le cadre financier pluriannuel européen (CFP) pour que les directions concernées de la Commission européenne puissent mettre en œuvre les « delegated en implementing acts », ainsi que les études du « Joint Research Center », dans les délais impartis. Dans le cas contraire, de nombreuses obligations européennes contenues, par exemple, dans les règlements sur les piles et les emballages et sur les déchets d'emballages seront entravées par l'absence notamment d'une méthodologie de mesure concrète.
- 3 Instaurer une taxe spécifique sur les produits ne contenant pas ou pas assez de matériaux recyclés européens, à l'instar de la taxe sur les emballages en plastique au Royaume-Uni. Dans un premier temps, cette taxe pourrait être basée sur un très faible pourcentage de contenu recyclé, puis augmenter progressivement en fonction de la capacité à produire des matières premières recyclées.
- 4 Rendre obligatoire l'utilisation de matières premières recyclées et réutilisées par le biais de normes de produits fédérales pour les produits non couverts par l'ESPR. En outre, appliquer dans les procédures de marchés publics - à tous les niveaux de pouvoirs - des critères de qualité et des clauses environnementales qui favorisent l'achat de produits issus de l'économie circulaire européenne, conformément aux engagements déjà pris par la Flandre et la Wallonie dans le cadre du Green Deal Circular Purchases. Concrètement, nous pensons aux flux de matières suivants⁹:
 - sable recyclé et mâchefers provenant de travaux routiers
 - verre recyclé dans les applications d'isolation
 - plastiques et métaux recyclés dans les véhicules, les matériaux de construction et les emballages
 - métaux recyclés, matériaux critiques et plastiques dans l'électronique
 - vente obligatoire de vêtements d'occasion dans les magasins
 - ...
- 5 Veiller à ce que les citoyens puissent faire confiance aux déclarations des producteurs concernant l'utilisation de matériaux recyclés dans les produits qu'ils commercialisent sur les marchés européen et belge. Premièrement, en contrôlant strictement les matériaux recyclés provenant de pays extérieurs à l'UE par le biais d'une certification obligatoire selon des labels de qualité tels qu'EuCertPlast. Deuxièmement, en veillant à ce que le pourcentage de matériaux recyclés communiqué aux consommateurs soit basé sur un système transparent. Si nous devons autoriser des systèmes de crédits opaques pour le recyclage, nous porterions atteinte à la confiance des consommateurs, comme cela s'est déjà produit avec les systèmes de crédits pour l'atténuation des effets du changement climatique.

| 9. Denuo "Note de position : Contenu recyclé" (2021)



Annexe

L'accord de coalition idéal de Denuo

Si les prochains gouvernements croient au rôle pionnier de la Belgique dans la réindustrialisation européenne, locale et durable, ils doivent exprimer clairement cette ambition. Ci-dessous, Denuo propose une ébauche de paragraphe pour le prochain accord de coalition.

Pour lutter contre le changement climatique et assurer notre indépendance économique et notre prospérité, l'Europe/Belgique/Flandre/Wallonie/Bruxelles doit accélérer l'évolution vers une économie circulaire afin que l'utilisation de matières premières primaires devienne l'exception.

Ce gouvernement, en collaboration avec les autres gouvernements du pays, est déterminé à développer et à mettre en œuvre une stratégie circulaire ambitieuse. Notre objectif est de faire de la Belgique le champion européen de la réindustrialisation locale et durable d'ici 2030.

Cette stratégie devrait permettre de doubler l'utilisation de matériaux recyclés dans les nouveaux produits, de ne mettre sur le marché que des produits recyclables et réutilisables, et de réduire considérablement l'empreinte carbone de notre industrie.

Pour y parvenir, le gouvernement :

- supprime tous les obstacles fiscaux, juridiques et opérationnels afin d'offrir des matières premières secondaires au plus grand nombre de secteurs économiques ;
- intègre les principes de l'éco-conception dans la normalisation des produits afin de permettre le démantèlement, le recyclage et la réutilisation, en particulier des produits complexes récents tels que les panneaux photovoltaïques, les éoliennes, les batteries, les emballages biosourcés, les déchets médicaux et les véhicules ;
- encourage le recyclage des déchets au niveau local et soutient les solutions innovantes en vue de les rendre économiquement viables ;
- invite les entreprises à inclure le coût environnemental des matières premières primaires dans le prix final de leurs produits.

Pour garantir cette approche holistique, un nouveau ministre de l'Economie circulaire combinera les compétences de l'environnement et de l'économie.

Le gouvernement montre l'exemple en incluant dans toutes les procédures de marchés publics des clauses environnementales et des critères de qualité qui favorisent l'achat de produits issus de l'économie circulaire européenne.



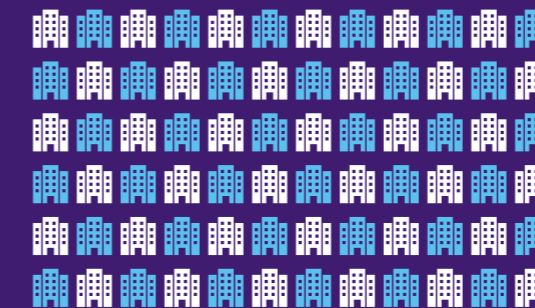
Denuo

Quelques chiffres

Le secteur belge du recyclage et de la gestion des déchets



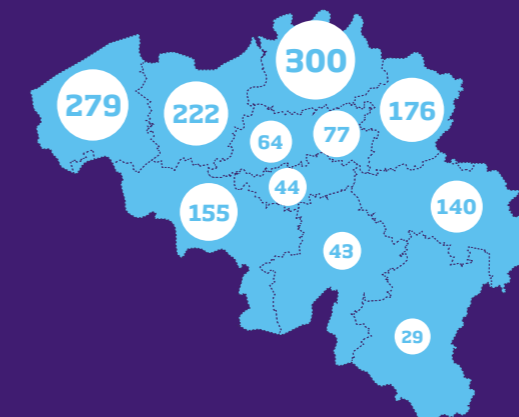
45.318
travailleuseur



1.537
entreprises



39,5 milliards
chiffres d'affaires



répartition par région / province

À propos de Denuo

Denuo est la fédération belge des entreprises actives dans la gestion des déchets et le recyclage. Dans un monde où les matières premières se raréfient et où les entreprises veulent produire de manière durable, nos plus de 250 membres sont le lien essentiel entre les matériaux usagés et la réutilisation, le recyclage et le traitement final.

- Nous inspirons et conseillons les autorités et les producteurs pour qu'ils prennent des mesures adaptées en faveur d'une économie circulaire.
- Nous développons un écosystème où les producteurs et les transformateurs de matériaux se rencontrent pour élaborer des solutions innovantes en matière de flux de matériaux.
- Nous aidons nos membres à formuler et à promouvoir des positions communes, nous les informons et les conseillons sur les nouvelles réglementations et leur mise en œuvre.

Pour plus d'informations

**Stany
Vaes**

Directeur général



stany.vaes@denuo.be

**Aarnout
Ecker**

Conseiller



aarnout.ecker@denuo.be

**Jean-François
Pinget**

Conseiller



jean-francois.pinget@denuo.be



BluePoint Bruxelles Avenue
Boulevard Auguste Reyers 80
1030 Bruxelles



+32 2 757 91 70

denuo.be

